

AUVERGNE > CLERMONT-FERRAND 25/11/15 - 11H07

Meurtre au Brézet en 2013 : 20 ans de réclusion criminelle requis

L'avocat général a requis, ce mercredi 25 novembre, à la cour d'assises du Puy-de-Dôme, une peine de 20 ans de réclusion criminelle assortie d'une peine de sûreté à l'encontre de César Chevalier, 42 ans, accusé d'avoir tué Lydia Lagrenée le 25 janvier 2013 dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand. Le représentant du ministère public a argumenté en faveur d'un crime prémédité commis avec "un fusil caché dans la voiture et des munitions préparées".

Lydia Lagrenée est morte, tuée de deux coups de fusil alors qu'elle s'était réfugiée sur le parking d'une entreprise après avoir été poursuivie en voiture par celui avec qui elle avait une relation depuis deux ans et qu'elle voulait quitter.

Me Cohen, qui représente les dix-sept parties civiles membres de la famille de la victime, a décrit César Chevalier comme "un chasseur qui a commencé à la tuer le jour où il l'a rencontrée".

Me Khanifar et Me Canis vont plaider pour la défense avant que la cour se retire pour délibérer.

L'accusé encourt la réclusion criminelle à perpétuité.